

Paris, le 31 juillet 2018

Mesures des nuisances sonores : HAROPA - Ports de Paris adhère à BRUITPARIF

Afin de concilier les activités portuaires avec le cadre de vie des riverains de ses ports, HAROPA-Ports de Paris a adhéré à Bruitparif lors de l'Assemblée générale de l'association : mesures, évaluation du bruit, accompagnement et recherches de solutions sont au programme de cette convention de partenariat.

HAROPA – Ports de Paris constate l'importance croissante accordée par l'ensemble des parties prenantes, notamment les riverains, à la question des nuisances sonores, sous toutes ses formes (diffusion sonore, tapage nocturne et diurne, etc.) émanant d'une variété d'activités (activités d'animation et de loisirs, activités industrielles, travaux). Ces préoccupations conduisent le Port à s'engager pour une meilleure maîtrise et un contrôle renforcé de ces impacts, notamment par le biais de surveillance et d'études acoustiques.



Les quais parisiens sont réputés pour leurs activités de loisirs qui participent au développement économique et au rayonnement culturel de la ville. Ces sites portuaires sont des lieux de vie et de détente où de nombreux établissements flottants, lieux musicaux, restaurants, piscine et terrasses ainsi que des bateaux à passagers et des escales déploient leur activité.

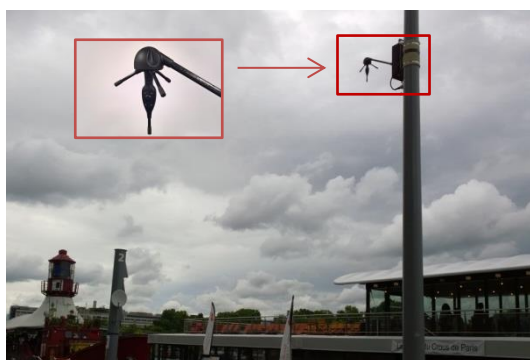
En Île-de-France, **BRUITPARIF**, acteur associatif reconnu comme expert de ce domaine, est un centre d'évaluation technique en environnement sonore qui fédère les acteurs de la lutte contre le bruit sur le territoire francilien. Il remplit trois missions d'intérêt général :

- **Observer et évaluer le bruit en Île-de-France.** Bruitparif déploie des solutions techniques et met en place différents indicateurs visant à produire des études fiables (bruits des transports, des activités commerciales, industrielles, de loisirs et de la vie locale) répondant ainsi aux besoins des Franciliens et des associations de défense de l'environnement.
- **Accompagner les acteurs franciliens à la prise en compte du bruit dans les politiques publiques.** L'objectif est de permettre un renforcement de la prévention en matière de nuisances sonores, notamment par la valorisation des bonnes pratiques.
- **Informier et sensibiliser.** L'organisme joue un rôle important dans l'information (diffusion des données, des études et des informations sur l'environnement sonore dans la région Île-de-France) et participe à des opérations de sensibilisation du grand public.

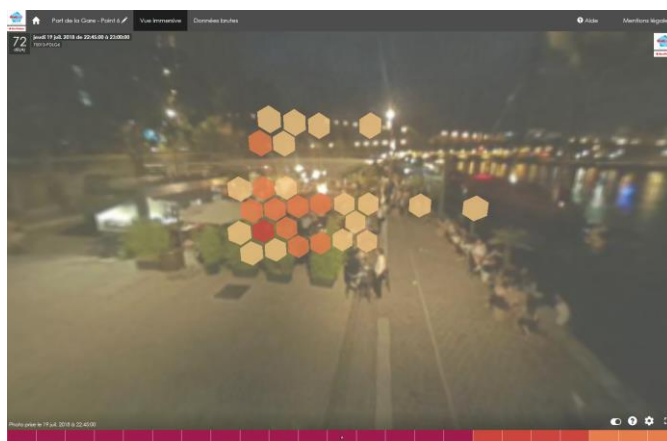
Un dispositif concret de mesure de bruit

Dans le cadre de cette adhésion, une première convention a été signée entre les deux parties pour la réalisation d'une surveillance des émissions sonores par la mise en place et l'exploitation de capteurs de bruit sur et autour des **ports de la Gare et de Bercy**, avec une extension aux **ports d'Austerlitz et de la Râpée**.

Ce dispositif repose sur le déploiement de capteurs innovants spécifiquement conçus par Bruitparif, dénommés « méduses » en raison de leur forme. Dotés de 4 microphones, ces capteurs déterminent plusieurs fois par seconde d'où provient le bruit dominant. En projetant ensuite ces « niveaux localisés » sur une vue de l'environnement à 360°, il devient alors possible de « voir le bruit ». Les premiers tests effectués ont permis de rendre compte de la très bonne capacité et de la pertinence de ce type de système à géolocaliser la direction de provenance des nuisances sonores.



Vue d'un capteur « méduse » de Bruitparif déployé au niveau d'un candélabre sur le Port de la Gare



*Exemple de visualisation immersive de la provenance du bruit.
Un niveau sonore de 72 dB(A) est mesuré entre 22h45 et 23h le 19 juillet 2018 au niveau d'un des capteurs déployés sur le Port de la Gare. Le bruit provient en majeure partie des zones apparaissant avec des hexagones colorés sur l'image (plus la couleur de l'hexagone est intense et plus le bruit provient de cette direction). Source : <http://medusa-experiment.bruitparif.fr>*

Une initiative née d'un processus de dialogue continu

Afin de permettre la cohabitation de tous, Ports de Paris a mis en place dès 2012 **une Charte des usages** sur les ports de Bercy et de la Gare, charte élaborée en concertation par les parties prenantes (riverains, responsables des établissements flottants, collectivités - mairies du 12^{ème} et du 13^{ème} arrondissement, la préfecture et la Ville de Paris, commissariat, conseils de quartier et associations), donnant lieu à des résultats probants et à une situation apaisée.

Cette charte définit les bonnes pratiques d'utilisation de ces ports, dans le but d'assurer un usage partagé et épanouissant pour tous. La réunion des différents acteurs a également permis l'instauration d'un dialogue ouvert et constructif. La mise en place d'un dispositif de mesure et d'aide à la gestion des nuisances sonores dans quatre secteurs connus pour être des lieux animés (dont le port de la Gare), initié dans le cadre d'une convention entre Bruitparif et la Ville de Paris, a permis une amélioration de la situation. La mesure du bruit, l'information sur les nuisances sonores, et l'accompagnement se sont révélés des outils efficaces pour permettre l'émergence de solutions.

Fort de cette expérience réussie, une nouvelle instance de dialogue se forme autour des ports voisins de la Râpée et d'Austerlitz, donnant lieu à différentes réunions. Une nouvelle charte des usages spécifique à ces deux sites, est en cours d'élaboration avec ses parties prenantes sur le même modèle.

Cette nouvelle démarche vient compléter le dispositif d'outils de HAROPA – Ports de Paris (surveillance de la qualité de l'air par exemple). Régine Bréhier, Directrice générale de HAROPA – Ports de Paris se félicite de cette adhésion à Bruitparif qui « *s'inscrit dans le cadre de la politique RSE du Port visant à maîtriser les impacts des activités portuaires sur l'environnement et la société et à en maîtriser les impacts sur l'environnement et notamment à renforcer la maîtrise des nuisances sonores* ».

Bruitparif

Association loi de 1901 à but non lucratif créée le 23 octobre 2004, Bruitparif fédère les acteurs de la lutte contre le bruit en Île-de-France au sein de 4 collèges (Etat, collectivités territoriales, activités économiques et associations). Cette pluralité a pour objet de garantir l'indépendance de cet organisme et donc l'objectivité des mesures et des résultats de ses travaux. www.bruitparif.fr

HAROPA – Ports de Paris

Acteur de la transition énergétique et de la croissance verte, HAROPA - Ports de Paris contribue au développement du Grand Paris par la promotion du transport fluvial de marchandises et de passagers sur l'ensemble de son réseau portuaire. 6 plates-formes multimodales dont Gennevilliers (92), Bonneuil-sur-Marne (94) et Limay-Porcheville (78) et 60 ports urbains permettent d'opérer plus de 20 millions de tonnes de marchandises chaque année et ainsi d'éviter la circulation de plus d'un million de camions sur les routes. A l'échelle de l'axe Seine, dans le cadre de HAROPA, le port diversifie les offres et soutient les innovations pour une logistique multimodale et durable. Au service des territoires HAROPA - Ports de Paris aménage des infrastructures dans le respect de l'environnement économique, urbain et naturel dans le cadre d'un dialogue suivi avec les parties prenantes. Il veille à la performance globale de ses sites et la recherche d'une exemplarité interne. www.paris-haropaports.com

Contacts Presse

HAROPA – Ports de Paris :

Nicolas BOUDET - nicolas.boudet@haropaports.com - 01 40 58 29 81

Bruitparif :

Fanny MIETLICKI – fanny.mietlicki@bruitparif.fr – 06 72 42 10 44